

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le projet d'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) « cœur de village » à Barjouville a fait l'objet d'une enquête publique unique du 20 juin 2022 au 20 juillet 2022. Le rapport du commissaire enquêteur établi à l'issue de cette enquête ne comporte pas les observations des responsables du projet, en réponse aux observations du public et ces réponses aux observations du public n'ont pas été produites comme le prévoit l'article R123-18 du code de l'environnement. Les conclusions du commissaire enquêteur sont insuffisamment étayées. Ce dernier n'a pas étudié de façon approfondie les arguments du public, formulés durant l'enquête et, notamment en ce qui concerne l'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC, ses conclusions ne font pas état d'une analyse des avantages et inconvénients de l'opération.

Compte tenu de ces éléments, le Préfet a décidé de procéder à une nouvelle enquête publique, sur la base d'un dossier identique à celui déposé lors de l'enquête précédente.

OBJETS DE L'ENQUÊTE UNIQUE concernant le projet d'aménagement de la ZAC « Cœur de Village » à Barjouville, non soumis à évaluation environnementale:

- enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet ;
- enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération ;
- enquête portant sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Barjouville ;

RESPONSABLES DU PROJET :

La SAEDEL dont le siège social est situé 1, rue d'Aquitaine, 28110 LUCE, est en charge de l'opération d'aménagement de la ZAC, Cœur de village et chargée d'acquérir les propriétés à l'amiable ou par voie d'expropriation

La Mairie de Barjouville, 1 rue Jean Moulin, 28630 Barjouville, est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 31 jours du mercredi 16 novembre 2022 à 9h00 au vendredi 16 décembre 2022 à 17h00

LE DOSSIER EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE BARJOUVILLE où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et formuler ses observations et propositions sur le registre papier ouvert à cet effet.

LE DOSSIER NUMÉRIQUE sera également consultable sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>) et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Barjouville, accessible aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Barjouville ;
- par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie de Barjouville (1, rue Jean Moulin – 28630 Barjouville). Elles seront ajoutées au registre d'enquête et consultables en mairie ;
- à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr - Elles seront anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus ;

LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES auprès de :

- la SAEDEL - contact : M. DESGROUAS mail : n.desgrouas@saedel.fr - tel : Accueil SAEDEL 02/37/33/31/80
- de la Mairie de Barjouville, en ce qui concerne le PLU (voir adresse postale ci-dessus). Madame Nadine CUVIER secrétaire de mairie : mairie@barjouville.fr - standard secrétariat : 02/37/34/30/04

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur MELCZER, ingénieur en retraite, se tiendra à la disposition des intéressés en mairie de Barjouville – 1, rue Jean Moulin, aux dates et heures suivants :

DATES	HEURES
mercredi 16 novembre 2022	de 9h00 à 12h00
samedi 3 décembre 2022	de 09h00 h à 12h00
vendredi 16 décembre 2022	de 14h00 à 17h00

→ Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique unique, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront disponibles, au Bureau des procédures environnementales de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairie de Barjouville et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees>

→ A l'issue de l'enquête, la commune émettra un avis sur la mise en compatibilité du PLU.

Le Préfet d'Eure-et-Loir décidera de déclarer ou non cette opération d'utilité publique, par arrêté motivé et de prononcer ou pas la cessibilité des propriétés dont la cession est nécessaire, au profit de la SAEDEL. La déclaration d'utilité publique approuvera la mise en compatibilité du PLU de la commune de Barjouville.